



Assemblée Générale Extraordinaire 2026

Mercredi 08 avril 2026 20h00

Membres présents ou représentés

Bernard Jacques, Chaillet Marie Noëlle, Comtet Chantal, Duc Pierre, Fargeon Jacqueline, Gentelle Marie-José, Giacobbi Marie-Josée, Glarmet-Le Gall Annie, Guigue Daniel, Guigue Nelly, Lagrange Françoise, Lama Pasang, Le Gall Jean-Yves, Lequesne Claudie, Long Jean-Luc, Long Michel, Monié Bernard, Monié Jeannine, Pequignot Sylvie, Robelin Catherine, Tischler Sylvie.

20h00 : Le Président ouvre la séance et remercie les membres participants.

1 – Modification des statuts

Comme annoncé lors de l'assemblée générale le 20 mars 2026, l'association HCMC qui gère le centre d'accueil au Népal devait modifier ses statuts ; ceci afin de continuer à accueillir des enfants en difficulté ou vulnérables.

Une option de liaison avec une école a été envisagée, mais finalement rejetée ; cette option générant une perte de la maîtrise de la gestion des fonds.

En définitive, l'association HCMC a été dissoute le 31 mars 2026.

Une nouvelle association, Népal Kéta Kéti Avenir, a été créée le 1^{er} avril 2026. Les démarches entreprises pour sa création sont locale, régionale, nationale et auprès du Social Welfare.

La gestion est assurée par les ex-membres de HCMC dont elle a récupéré les actifs (terrain, bâtiment, mobilier).

Népal Kéta Kéti Avenir gère dorénavant un centre d'accueil et non plus un orphelinat ; il pourra accueillir à la fois des enfants orphelins et des enfants en difficulté.

Népal Kéta Kéti Avenir

- Assure le gîte, le couvert, l'éducation, l'instruction et le suivi sanitaire d'enfants népalais (47 actuellement) au sein du centre d'accueil, leur assurant un avenir plus prometteur.
- Assure l'éducation scolaire des enfants des environs de Salléri dans le besoin (44 actuellement) et des enfants en études supérieures à Kathmandu (7 actuellement).
- Soutient ponctuellement toute action éducative, sociale, humanitaire, en faveur des enfants du Népal.
- Assure les aménagements du site de Salleri (entretien, rénovation, agrandissement).
- Apporte une aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou humaines (tremblement de terre, glissement de terrain, inondation, conflit,...).
- Apporte son soutien en matière de santé, éducation et en cas de catastrophe naturelle.

Une convention sera signée entre Kéta Kéti Avenir et Népal Kéta Kéti Avenir précisant les obligations de chacune des associations.

Népal Kéta Kéti Avenir a un champ d'actions plus étendu.

Pour Kéta Kéti Avenir, la modification porte uniquement sur la nouvelle appellation de l'association gérant le centre d'accueil.

En conséquence, Kéta Kéti Avenir doit modifier l'article 2 de ses statuts. L'association « HCMC » est remplacée par « Népal Kéta Kéti Avenir ».

Article 2 – But de l'Association

Cette association a pour but de collecter des fonds et d'organiser l'aide bénévole pour venir en aide à l'association népalaise: **NEPALI KETA KETI AVENIR** sise à Nayabasti N° 6 à Kathmandu au NEPAL, selon les moyens qu'elle jugera les plus appropriés tels que le parrainage, les actions solidaires ponctuelles dans le domaine de l'éducation et de la santé et par toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Les présentes activités devront demeurer dans un cadre strictement non lucratif.

Un budget prévisionnel 2026 de Népal Kéta Kéti Avenir est proposé.

Budget Prévisionnel 2026 Népal Kéta Kéti Avenir		
Taux de change 1 Euro = 165 NPR	Roupiés	Euros
Scolarité		
Inscription école	2 500 000	15 152 €
Fournitures scolaires	300 000	1 818 €
Livres école	200 000	1 212 €
Uniformes scolaires	750 000	4 545 €
Habillement		
Total scolarité	3 750 000	22 727 €
Gestion		
Matériel scolaire, fourniture administrative		
Alimentation	6 700 000	40 606 €
Loyer	300 000	1 818 €
Entretien Réparation Maintenance	503 000	3 048 €
Electricité, fuel, gaz	470 000	2 848 €
Téléphone + internet	60 000	
Santé	200 000	1 212 €
Transport	250 000	1 515 €
E.C.A. Activités extra scolaires	300 000	1 818 €
Taxes gouvernementales	250 000	1 515 €
Frais d'audit	60 000	
Exceptionnel et divers	300 000	1 818 €
Total gestion	9 393 000	56 926 €
Dédommagement bénévoles		
Indemnités soutien scolaire	432 000	2 618 €
Indemnités Aides + cuisiniers	1 296 000	7 855 €
Indemnités Pemba	607 500	3 682 €
Indemnités Choti	445 500	2 700 €
Indemnités Phudorjee Tamang	246 000	1 491 €
Total dédommagement bénévoles	3 027 000	18 346 €
TOTAL	16 170 000	98 000 €

La modification des statuts soumise au vote est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Questions diverses

Aucune question n'est formulée.

20h40 : l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants, clôt la séance.

Le Président Pasang Lama

Le secrétaire Michel Long

